

Président	Pierre-Jean CRASTES
Membres présents	
ARCHAMPS	A RIESEN,
BEAUMONT	M GENOUD,
BOSSEY	
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN,
VERS	J LAVOREL
VIRY	F DE VIRY,
VULBENS	
Membres représentés	L CHEVALIER par F DE VIRY, F BENOIT par J LAVOREL
Membre excusé	P CHASSOT,
Membres absents	S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, V LECAQUE, V LECAUCHOIS,
Secrétaire de séance	Joëlle LAVOREL
Quorum : 12	
Invités	

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information/débat	2
1. Présentation du CRTE	2
2. Point PLUi	2
3. Salévienne : nouvelles actions	3
4. ViaRhôna	3
5. Installations sportives : état d'avancement des travaux	3
III. Compte-rendu des commissions	4
IV. Arrêt du procès-verbal du Bureau communautaire du 23 janvier 2023	4
V. Délibérations	4
1. Habitat : Haute-Savoie Rénovation Energétique – Convention de coordination et de financement du service départemental – Période 2022-2023 – Avenant n°1	4

2. Eau/assainissement : maintenance préventive, curative et prédictive des équipements de la régie de l'eau et de l'assainissement du Genevois (marché n°202262_ccg) - Attribution.....	5
VI. Divers	6
1. Demande d'arrêtés permanents/annuels de travaux de branchements pour le compte d'Enedis sur les communes de la CCG	6
2. Avenant lettre d'intention petites douanes	7
3. Véloroute des 5 lacs	7

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Joëlle LAVOREL est désignée secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Présentation du CRTE

Diaporama joint au présent procès-verbal.

PJ Crastes souligne que l'inscription de projets au niveau du CRTE permet de bonifier les chances d'obtenir des crédits au titre du fonds vert ou de la DETR.

S Fernandes précise qu'un travail d'actualisation des projets est en cours. Ces opérations doivent relever de thématiques identifiées et constituer des projets structurants pour le territoire.

PJ Crastes propose que chaque commune fasse part de la mise à jour d'ici fin mars ; le tableau de recensement leur sera à nouveau adressé. Un bilan sera réalisé en COPIL d'ici l'été.

2. Point PLUi

Diaporama joint au présent procès-verbal.

A Magnin estime important de connaître les points bloquants qui ont conduit certaines communes à émettre un avis défavorable.

A Riesen indique qu'Archamps s'est prononcé défavorablement mais il est vrai qu'il est dommage qu'il n'ait pas été recherché le fondement de cette position.

M Mermin note qu'il a souvent été indiqué que l'urbanisme doit rester une compétence communale avec une maîtrise en direct.

M De Smedt précise que le conseil municipal de Saint-Julien est globalement favorable au transfert. Il avait néanmoins peur de la lourdeur des procédures pour un passage en PLUi et la durée qui pourrait être allongée pour effectuer des modifications.

B Fol souligne également le coût des études générés par le transfert de la compétence. Aujourd'hui les financements doivent être mis principalement fléchés sur la mobilité.

E Rosay signale que la commune de Dingy a voté positivement mais a néanmoins émis des réserves sur la lourdeur administrative que pourrait engendrer ce transfert de compétence.

C Vincent rappelle que les communes ont été rencontrées mais effectivement toutes les réponses n'ont pu être apportées. Il convient de savoir quel investissement les élus sont prêts à envisager pour faire avancer les projets.

F De Viry indique qu'au niveau de la commune s'exprime une forte volonté de travail en vue d'apporter de la cohérence sur le territoire. Néanmoins perdurent la crainte d'une lourdeur administrative et d'une perte de proximité et de motivation des élus communaux sur des points essentiels.

M Mermin souligne l'intérêt qu'un maximum de personnes participent au COPIL qu'il est proposé d'organiser en avril.

M De Smedt évoque l'importance de clarifier la révision groupée des PLU et les orientations communes et transversales.

A Magnin souhaite savoir s'il est envisagé de proposer un nouveau vote en fin de mandat.

M Mermin répond qu'il est possible à tout moment de délibérer à nouveau mais est-ce pour autant utile. La proposition faite aujourd'hui vise à travailler avec les communes qui le souhaitent sur un projet de service commun et/ou de modification groupée de PLU.

M De Smedt souligne que si une réflexion sur un PLUi est engagée en début de mandat, elle s'étendra sur 2 ou 3 ans avant que le PLUi ne soit effectif. Si la décision est prise en fin de mandat, c'est nettement plus cohérent et dynamique.

PJ Crastes constate que la minorité de blocage est relativement importante. De manière réaliste, le scénario à travailler ensemble n'intègre pas le PLUi.

M Grats note que Feigères a décalé son projet de modification dans l'attente d'une décision sur le PLUi. Il n'est plus possible d'attendre qu'une réflexion soit menée sur une modification groupée des PLU.

J Lavorel partage ce constat.

C Vincent observe que rien n'empêche de démarrer des révisions ou modifications et d'intégrer ensuite le PLU.

E Rosay note que les communes devront procéder à une révision afin de limiter la croissance mais cela peut également être l'occasion d'apporter d'autres éléments.

Il ajoute que la création d'un groupement de commande pour l'élaboration des PLU a été décevante car il ne s'est pas révélé être un tremplin pour apporter de la cohérence sur des secteurs du territoire alors qu'il s'agissait des mêmes cabinets d'étude.

Il note que la CCG devrait avoir un rôle de gendarme dans ce dossier.

PJ Crastes souhaite plutôt que la Communauté de Communes soit en mesure de porter à la connaissance des communes un certain nombre de recommandations.

3. Salévienne : nouvelles actions

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

4. ViaRhôna

Une réunion publique sera organisée le 21 mars 2023 à l'espace Jules Ferry à Saint-Julien.

5. Installations sportives : état d'avancement des travaux

Diaporama joint au présent procès-verbal.

*subventionnement aux associations

JC Guillon indique que si le choix est fait d'avancer dans la réflexion, il sera nécessaire pour avoir une vision globale que les communes communiquent des éléments chiffrés en matière de subvention car la présentation d'aujourd'hui a été faite uniquement sur la base de chiffres de St Julien.

C Vincent note que la proposition vise à identifier un niveau de subventionnement identique entre les communes par adhérent. Cette méthode interroge. Neydens identifie préalablement un budget global qui est ensuite réparti et non l'inverse.

JC Guillon souligne qu'une contribution par adhérent et par commune permet de définir une enveloppe globale qui sera répartie ensuite en fonction de critères.

L Bayat propose qu'un groupe de travail soit mis en place pour travailler en amont à l'élaboration de critères qui répondent à la demande des communes et des associations, permettant ainsi d'objectiver les subventions attribuées.

*équipements sportifs

D Favre souhaite savoir si le gymnase du collège du Vuache sera intégré aux équipements sportifs.

E Rosay répond qu'il est de la compétence du Département.

PJ Crastes ajoute que cet équipement départemental sera intégré dans les créneaux disponibles après les heures scolaires.

III. Compte-rendu des commissions

Néant.

IV. Arrêt du procès-verbal du Bureau communautaire du 23 janvier 2023

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

V. Délibérations

1. Habitat : Haute-Savoie Rénovation Energétique – Convention de coordination et de financement du service départemental – Période 2022-2023 – Avenant n°1

Le Bureau,

Vu l'exposé de Madame Vincent, 2ème Vice-Présidente,

Dans le cadre des aides à la rénovation énergétique et conformément à la délibération du Bureau Communautaire en date du 9 janvier 2023, Monsieur le Président a signé la convention portant sur la coordination et le financement du service Haute-Savoie Rénovation Energétique.

Pour rappel, ce service est le nouveau guichet local mis en place depuis le 21 mars 2021 se substituant au service « Regenero ». Il est cofinancé par les EPCI de Haute-Savoie, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et les certificats d'économie d'énergie.

Afin d'intégrer les nouvelles modalités de subventions régionales dans la convention, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, par décision de sa Commission Permanente du 10 octobre 2022, a approuvé l'avenant n°1 à la convention de coordination et de financement du service départemental « Haute-Savoie Rénovation Energétique ».

L'avenant n°1 vient modifier les annexes 1 à 4 de la convention afin d'ajouter ou modifier certains éléments dont notamment :

- Les subventions du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) liées à la sensibilisation des trois publics du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH),
- La prime SARE dite « forfait complémentaire actes A1 et A2 ». Cette prime correspond à 6 centimes d'euros par habitants et par an.
- Une clause permettant de réviser les prix de l'accord-cadre par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation (relatif au bordereau de prix pour les missions de l'opérateur départemental)

Une ligne dans le tableau de l'annexe 4 « Acte A2 – Conseil personnalisé aux copropriétés » pour un montant de 75€ par acte réalisé.

- Dans le tableau, dans la ligne Acte B1, le montant de la colonne barème passe de 8 € à 25 €.
- Dans le tableau, dans la ligne Acte B2, le montant de la colonne barème passe de 200 € à 300 €.

Compte-tenu des objectifs nationaux et de la politique énergétique de la Communauté de Communes du Genevois en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il s'avère opportun de ratifier l'avenant n°1 de la convention de coordination et de financement du service départemental Haute-Savoie Rénovation Energétique.

Vu le Code de l'énergie, et notamment ses articles L232-1 à L232-3,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment en matière de logement

Vu le projet de territoire 2020-2026, adopté par délibération n°20211213_cc_adm114 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 et notamment sa fiche n°3 développement d'une nouvelle politique de logement,

Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des conventions de partenariat avec des organismes publics ou privés dont les engagements financiers sont compris entre 10 000 € et 200 000 €, et prévus au budget ,

Vu la délibération n°20230109_b_hab05 du Bureau communautaire, en date du 9 janvier 2023,

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n°1 à la convention portant sur la coordination et le financement du service départemental Haute-Savoie Rénovation Energétique jointe à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2022, 2023, 2024 – chapitre 62875

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

2. Eau/assainissement : maintenance préventive, curative et prédictive des équipements de la régie de l'eau et de l'assainissement du Genevois (marché n°202262_ccg) - Attribution
Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Les régies de l'eau et de l'assainissement disposent sur leurs installations de nombreux équipements tels que des pompes, des automates, des variateurs de vitesse, des surpresseurs et des instruments de mesure. L'ensemble de ces équipements nécessite des opérations de maintenance visant à assurer leur fiabilité et à prévenir les interruptions de service.

Les régies souhaitent renforcer la maintenance préventive et prédictive de ses équipements, améliorer son programme de renouvellement et réaliser des travaux visant à améliorer le fonctionnement de ses installations.

Pour ce faire, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte, par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 06/12/2022 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil de la Collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 23/01/2023 à 13h00.

La présente consultation porte sur un accord-cadre, mono-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commande comprenant 2 lots :

- Lot N°1 « Pompes et mécaniques » avec un minimum de 60 000.00 € HT et un maximum de 150 000.00 € HT
- Lot N°2 « Instrumentations, automatismes, traitements de l'eau » avec un minimum de 60 000.00 € HT et un maximum de 200 000.00 € HT.

Cet accord-cadre s'achèvera au 31 août 2024.

8 plis sont parvenus dans le délai imparti (4 plis pour le lot N°1, 4 plis pour le lot N°2).

L'analyse des offres a été réalisée par les régies de l'eau et de l'assainissement, conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation. Les résultats de cette analyse ont été présentés, pour avis, à la commission Achats réunie le 20 février 2023. Au vu des résultats de cette analyse et du classement en résultant, la Commission propose de retenir :

- pour le lot N°1, l'offre de la société VEOLIA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 108 078,76 € HT, soit 129 694,51 € TTC, selon les prix du bordereau des prix unitaires,
- pour le lot N°2, l'offre de la société SAUR, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 193 145,87 € HT, soit 231 775,04 € TTC, selon les prix du bordereau des prix unitaires.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,
Vu le Code de la Commande publique, et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,
Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de fourniture et service dont le montant global de la consultation est = ou > à 100 000€ HT et < au seuil européen, prendre toute décision de les conclure et de les signer,
Vu l'avis de la commission Achats réunie le 20 février 2023,*

DELIBERE

Article 1 : décide de retenir, pour le lot N°1, l'offre de la société VEOLIA, économiquement la plus avantageuse, selon les prix du bordereau des prix unitaires.

Article 2 : décide de retenir, pour le lot N°2, l'offre de la société SAUR, économiquement la plus avantageuse, selon les prix du bordereau des prix unitaires.

Article 3 : rappelle que les crédits sont inscrits aux budgets annexe Régie eau- exercice 2023 – chapitre 65 - autres charges de gestion courante et annexe Régie assainissement- exercice 2023 – chapitre 65 - autres charges de gestion courante

Article 4 : autorise Monsieur le Président à signer lesdits marchés et toutes pièces annexes.

Article 5 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

VI. Divers

1. Demande d'arrêtés permanents/annuels de travaux de branchements pour le compte d'Enedis sur les communes de la CCG

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

2. Avenant lettre d'intention petites douanes

PJ Crastes indique qu'une réunion aura lieu le 23 mars prochain. Un bilan sera tiré des aménagements effectués dans le cadre de la lettre d'intention de 2018. Il sera également étudié la possibilité de diminuer encore le trafic car certaines communes suisses menacent de fermer les douanes le matin aux heures de pointe. De nouveaux comptages seront réalisés sur mars.

M De Smedt souhaite connaître les raisons pour lesquelles une diminution du trafic est constatée à Bardonnex.

PJ Crastes répond qu'environ 30% du trafic provenait de la vallée de l'Arve, et le Léman Express a permis de réduire considérablement les flux dans ce secteur.

E Rosay s'interroge sur le fait que les automobilistes n'empruntent pas la douane de Bardonnex.

J Bouchet précise qu'il convient de connaître les flux origine/destination pour comprendre ce phénomène.

M De Smedt note que si de nouvelles restrictions d'accès sont décidées aux petites douanes il sera nécessaire parallèlement de proposer des solutions alternatives aux usagers.

J Bouchet évoque la mise en place des lignes sur Viry et Collonges, financées par le Canton de Genève. Il s'agissait d'une première étape dans les mesures de compensation. Des discussions ont actuellement lieu concernant une desserte sur Archamps, ainsi que des aménagements cyclables. Ces mesures ont permis d'inverser la tendance.

PJ Crastes souligne que le projet d'avenant prévoit de prolonger la lettre d'intention de 6 mois dans le but d'atteindre les objectifs.

Il rappelle que cette lettre d'intention, signée en 2017, prévoyait une diminution de 50% du trafic d'ici 2022. Si les objectifs n'étaient pas atteints, les petites douanes fermentaient aux heures de pointe le matin. Le trafic a été diminué, sans atteindre les 50%. Aujourd'hui les lignes de transport sur Viry et Collonges ne sont pas satisfaisantes et méritent d'être optimisées. Un bilan sera à nouveau fait en juin sur le niveau de trafic.

E Rosay note que le défaut de fréquentation des lignes de Viry pourrait être consécutif à un manque de communication.

3. Véloroute des 5 lacs

J Bouchet informe le Bureau que la Région souhaite porter le projet de vélo route qui va relier les 5 lacs (Léman, Annecy, Bourget, Aiguebelette, Paladru). Le tracé retenu pour relier les lacs d'Annecy et du Léman passe par le Pays de Cruseilles puis la CCG. Il emprunterait donc une partie de l'axe Nord/Sud. Le calendrier relatif à cet axe pourrait en conséquence glisser, la Région souhaitant procéder à des études supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 07 avril 2023.

La secrétaire de séance
Joëlle LAVOREL

Le Président
Pierre-Jean CRASTES

Présentation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

06 mars 2023

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

1

Contexte

- Démarche de **contractualisation** lancée fin 2020 par l'Etat
- **Objectif** : « accompagner les actions qui contribuent au projet de territoire des collectivités, au sein duquel la transition écologique constitue une ambition globale »
- **Convention tripartite** signée en janvier 2022 (Etat, PMGF, CCG) pour 6 ans
- **Cadre de dialogue** (renforcement de la relation partenariale Etat-Collectivités)
- **Pas de crédits dédiés**, mais une mobilisation de toutes les subventions de l'Etat (DETR, DSIL, France relance, crédits des différents ministères, etc.)
- **Priorité des financements** vers les projets inscrits au CRTE (à terme, alternative à la logique des AAP)

06 mars 2023

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

2

Animation du CRTE

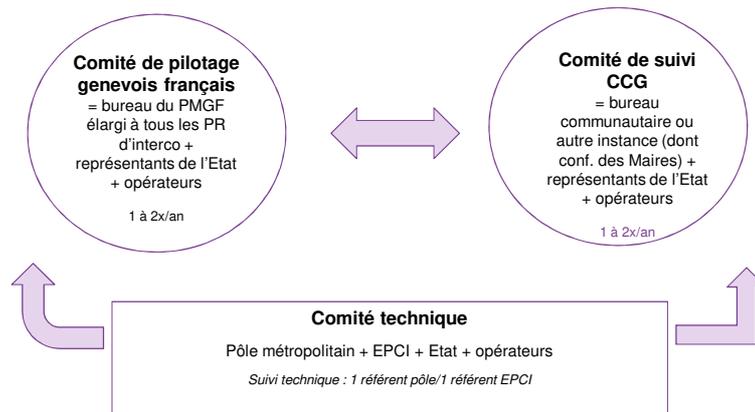
- **25 projets** prioritaires et structurants, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale (fiches-actions)
- **4 orientations stratégiques :**
 - *Organiser le développement urbain et les déplacements de manière durable ;*
 - *Inscrire le développement économique dans une trajectoire durable ;*
 - *Préserver les ressources ;*
 - *Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale*
- Une **actualisation annuelle** des fiches-actions avec signature d'une convention financière
- Des **avenants** possibles

06 mars 2023

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

3

Gouvernance



06 mars 2023

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

4

ENJEUX STRATEGIQUES

➤ Quelle ambition pour le CRTE ?

- Favorise les échanges et la **coordination** entre parties prenantes
- Permet de **valoriser les projets communaux structurants** auprès de l'Etat et de ses opérateurs
- Donne corps au **projet de territoire**
- S'inscrit sur le **long terme**
- Donne lieu à une **évaluation régulière** sur la base d'indicateurs de suivi (1 à 2 fois/an)

06 mars 2023

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

5

ENJEUX OPERATIONNELS

➤ Quel rôle pour le comité de suivi CCG ?

- Veille à l'adéquation entre les projets et les objectifs du CRTE
- Examine le bon déroulement des opérations (programmation et financement)
- Décide des évolutions nécessaires du CRTE (périmètre, orientations, partenaires et actions)

➤ Quelle instance à mobiliser ?

- Idée de s'appuyer sur des lieux de concertation existants : Bureau, Conférence des maires, autre ?
- Date du 1^{er} comité de suivi à arrêter

06 mars 2023

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

6

Point PLUi

06 mars 2023

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

7

Rappel du contexte

- **Rappel du planning :**

- **Décembre 2021** : Approbation du projet de territoire
- **Mai/Juin 2022** : Séances d'information sur le PLUi
- **Octobre 2022 à janvier 2023** : Présentation en Communes

⇒ **Demande d'un avis de principe en faveur ou défaveur du PLUi**

06 mars 2023

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

8

Rappel du contexte

Rappel minorité de blocage relative au transfert de compétence :

- Si, au moins **25 % des communes** représentant **au moins 20 % de la population s'y opposent**, ce transfert de compétences **n'a pas lieu (ou 25% de la population représentant 20% des Communes)**.
- **Résultat** : 10 Communes sur 17 ont émis un accord de principe au transfert de la compétence
Chenex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry, Vers
- **Bien que 59 % des communes** représentant **62 % de la population aient accepté le transfert** de la compétence PLU à la CCG, **l'élaboration d'un PLUi n'est pas envisageable**.

Enjeux

- Développer une approche transversale et concertée de l'aménagement du territoire
- Avoir une vision commune du développement territorial souhaité, en vue d'élaborer un SCOT à une échelle plus large
- Intégrer au mieux les orientations des documents supra
 - PLH exécutoire en septembre 2023
 - Loi Climat et résilience (PLU compatibles en août 2027)
 - ...

Propositions

- Au vu de la dynamique, il semble dommage de ne pas travailler sur un projet commun. De ce fait, il est proposé :
 - **Dans un premier temps**, un accompagnement de l'ensemble des communes du territoire pour :
 - Atteindre l'objectif +2% du Projet de territoire :**
 - Proposition d'outils mobilisables en vue de maîtriser la croissance démographique
 - Apporter une analyse critique des PLU** au regards des objectifs de logements sociaux fixés et la compatibilité avec le PLH n° 3 **exécutoire en septembre 2023 :**
 - Envisager les modifications ou les révisions de PLU nécessaires
 - Préparer une vision commune dans la perspective d'un SCOT à plus large échelle :**
 - Elaboration d'une feuille de route pour le territoire, qui sera apportée comme contribution dans le cadre du travail au niveau du Pôle Métropolitain

06 mars 2023 Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire 11

Propositions

- **Dans un second temps**, de proposer :
 - **Un COPIL d'échange ouvert à tous sur les suites de la dynamique PLUi**

Ce COPIL pourrait permettre d'étudier la pertinence :

 - D'un service commun aux Communes volontaires (type ADS) afin de travailler sur leurs modifications / révisions de PLU au regard de la mise en compatibilité avec le PLH n°3
 - D'une révision / modification groupée des PLU avec les Communes volontaires en vue de proposer des orientations communes et transversales aux PLU

06 mars 2023 Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire 12



RAPPEL
DU PROJET
DE
TERRITOIRE



Fiche n° 4 : Développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne.	
Descriptif des actions à entreprendre	2- Préciser le contenu de la politique communautaire en matière de sport et de culture
Ce qui existe, ce qui est en cours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel sur les statuts de la CCG : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire (gymnases De Staël, Valleiry et Collonges) ▪ Construction ou rénovation de salles sportives utilisées par les élèves des établissements du second degré (collégiens et lycéens) et sous maîtrise d'ouvrage CCG ▪ Aide financière et/ou appui à des activités et manifestations au rayonnement extra-communal et selon des critères définis par les instances communautaires <ul style="list-style-type: none"> • Une MJC sur le Vuache • Une MJC à Viry • Une MJC centre social à Saint-Julien ▪ Essentiellement des politiques communales et des interventions de la CCG au coup par coup
Ce qu'il faut créer	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser un débat entre les communes et l'EPCI sur les besoins en équipements, analyser la cohérence d'un portage à l'échelon intercommunal ○ Organiser un débat sur les charges de centralité en matière de sport et de culture.
Par quoi on commence ?	
Quel coût ?	
Quel calendrier ?	
Qui fait quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> ○ CCG ○ Communes

2

RAPPEL DU PROJET DE TERRITOIRE

Fiche n°4 : Développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne

15. Définir la nature des équipements et services à localiser en priorité dans chacun des 3 niveaux correspondant à la hiérarchie territoriale (référentiel)
16. Préciser le contenu de la politique communautaire en matière de sport et de culture
17. Préciser le contenu de la politique en faveur de la jeunesse

Orientation n°16 : Préciser le contenu de la politique communautaire en matière de sport et de culture. En dehors des équipements d'intérêt communautaire, l'intervention de la Communauté en matière de sport et de loisir reste largement à préciser. Cette définition intervient non seulement dans un contexte d'évolution forte des pratiques (de moins en moins de mono-pratiquants) mais aussi dans un contexte où les logiques d'intervention des communes aux clubs et associations sont assez disparates. La définition d'une politique globale de soutien aux clubs à l'échelle du territoire reste à réaliser



Genevois
www.cc-genevois.fr

3

MÉTHODOLOGIE

- **Bureau du 15/03/2021** : Réflexions sur les installations sportives de St-Julien utilisées par les collégiens et les lycéens.
- Le Président crée un GT-VP avec Carole VINCENT, Florent BENOIT, Alban MAGNIN et Jean-Claude GUILLON
- **Le 29/06/21**, réunion de cadrage/décisions/pistes du VP-GT
 - Organisation d'une réunion avec tous les élus des communes en charge du sport (référents)
 - Renvoi d'un questionnaire
 - Synthèse des résultats et propositions présentées aux référents sports et au GT VP
 - Présentation en COPRE puis en Bureau.

Ça c'est pour la méthode. Pour le fond :

- 1ère approche de ce que pourrait être le financement des clubs uniques du territoire et validation du principe « *Toutes les communes devraient participer, et donner le même montant par adhérent de sa commune ou selon un critère identique pour toutes* » ;
- Etat des lieux des équipements sportifs de St-Julien utilisés par les collégiens et les lycéens



Genevois
www.cc-genevois.fr

4

SYNTHESE
RETOUR
QUESTIONNAIRE :
PROPOSITIONS
ET SUGGESTIONS

Groupe de Travail du
19 Mai 2022



PROPOSITIONS

- Financer les **sports uniques** du territoire
- Attribuer le **même montant** par adhérent de sa commune
- Dossier unique de **demande de subventions** pour une procédure simple et efficace.

SUGGESTIONS

- Affiner l'**état des lieux** des équipements existants
- Recenser les **projets** à venir par commune
- Travailler sur une **complémentarité et mutualiser** les équipements à l'échelle du territoire
- Lister les **événements** de grande envergure et récurrents du territoire
- Proposer la **création d'évènements** en concertation avec les communes et les acteurs locaux.

Suite à la première séance de travail, un second questionnaire en lien avec les futurs projets a été envoyé aux communes.

Peu de retours, qui ne permettent pas d'établir des statistiques autres que celles de St-Julien.

5

RÉPARTITION
DES
ADHÉRENTS
PAR CLUB
ET
PAR COMMUNE



Dans les prochaines slides, vous allez découvrir les clubs de St-Julien :

- Dont le sport n'est pas pratiqué que sur St-Julien
- Dont certains sont des clubs « uniques » sur le territoire
- Il y en a d'autres, mais qui ne demandent pas de subvention

[Adhérents clubs subventionnés - Campagne 2023.xlsx](#)

↓

Subvention totale de 200 000 € :
48% d'adhérents hors St-Julien

St-Julien finance à hauteur de 96 000 € pour les Hors St-Julien

Ex. : Basket, 10 000€ de subvention soit 6 200€ pour les adhérents hors St-Julien

6

TÉMOIGNAGE DE
L'ALLIANCE GENEVOIS
JUDO 74



Le Club de Judo n'est pas un club unique dans le territoire, mais nous avons voulu le faire témoigner parce qu'il est totalement dans la **démarche d'une politique sportive au niveau du territoire.**



7

Projet 1000 Dojos (www.1000dojos.fr)



The screenshot shows the website for 'Projet 1000 Dojos'. At the top, it features the '1000 DOJOS' logo and navigation links. Below, there's a 'FRANCE JUDO' banner with statistics: 525 000 licenciés, 12 000 professeurs, and 5 300 clubs. The Paris 2024 Olympic logo is also visible. A large section titled 'CRÉONS DES LIEUX ÉDUCATIFS, SOCIAUX & ALTERNATIFS' includes three call-to-action buttons: 'JE REPRÉSENTE UNE COLLECTIVITÉ et je veux créer un dojo solidaire', 'JE SUIS UN BAILLEUR SOCIAL et je veux proposer un local', and 'JE SUIS UN CLUB et je souhaite construire un dojo'.

8

Notre vision pour demain / Projet de Territoire

Ca va apporter quoi de plus aux habitants de raisonner sport communautaire ?

Proximité des dojos / limitation déplacements / limiter les frais des parents / garder athlètes haut niveau

N'est-il pas plus pertinent de rester comme maintenant ?

NON
Manque créneau dojo principal / besoin de répartir les groupes / cours

Favoriser les clubs uniques dans le canton, est-ce l'avenir ? si oui pourquoi ?

Créer dojos de proximité
Mutualiser moyens, activités ressources, financements & sponsoring

Y-a-t-il un danger de tout centraliser sur St-Julien ?

OUI
Manque créneau dojo principal, circulation forte, parking limité, déplacements parents

9

Pourquoi construire un club de Communauté de Communes du Genevois ?

Les effectifs

Augmentation du nombre d'adhérents et de leur base

- Taille du club
- Effectif jeune plus développé
- Répartition sexe / âge

Les offres

Meilleures offres de créneaux horaires pour les adhérents

- Élargissement des activités proposées
- Augmentation nombre de créneaux, modalités de prise en charge, diversité de choix

Type de pratique

Eventail d'activités & Public élargi (Taïso, Ju-Jitsu, Self défense)

- **INITIATION** Formation sportive des jeunes
- **COMPETITION** Recherche de performance
- **LOISIR** Pratique récréative

- Corriger les inégalités d'accès à la pratique
- Meilleure accessibilité aux différents publics

10

Pourquoi construire un club de Communauté de Communes du Genevois ?

Encadrement	<p>Pérenniser les emplois existants et ceux en création</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actuellement un seul entraîneur pour tous les créneaux du club <p>Renforcer et professionnaliser l'encadrement</p> <p>Meilleur enseignement pédagogique (effectifs réduits)</p>
Progression et Performance	<p>Possibilité de création d'une classe sportive</p> <p>Favoriser l'accès au sport de haut-niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élargissement des partenaires du club • Nombre de sélectionnés / Niveau des résultats sportifs
Condition Infrastructure Matériel	<p>Meilleur environnement et conditions de pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité équipements / Installation / Surface de tapis / Nombre de créneaux • Accueil de rencontres sportives • Favoriser les installations partagées (matériel de musculation, etc...)

11

OBJECTIFS

➤ Répondre à l'orientation N°16 du Projet de Territoire :

« Faisant le constat que les logiques d'intervention des communes aux clubs et associations sont disparates, la définition d'une politique globale de soutien aux clubs à l'échelle du territoire reste à réaliser ».

C'est l'un des objectifs de ce bureau.

Pour parvenir à cet objectif, nous avons la chance sur ce territoire d'avoir des clubs sportifs qui à travers leurs dirigeants « 1^{er} de cordée » portent une ambition pour leur sport.



12

COMMENT ?

Il nous suffit donc d'accompagner (et non pas de susciter) l'ambition de ces clubs avec **un projet politique de territoire en adéquation**, pour le plus grand bien de nos enfants, de nos ados et de leurs parents.



13

LE PLUS ?

- A un moment où la « Marque Territoire » doit renforcer l'image de la CCG, pour faire venir des entreprises, des salariés, nos agents, l'image du caractère sportif du territoire pourrait aussi apporter un plus.
- Les agriculteurs zoniens ont leur label Genève Région Terre d'Avenir (GRTA) pourquoi ne pas inventer un label CCG pour nos associations

Genevois Territoire d'Avenir Pour le Sport (GTAPS)



14

COMMENT VA-T-ON FAIRE CONCRÈTEMENT ?



1. **Faciliter la tâche des association avec une saisie unique en ligne**
2. **Chaque commune s'engage à verser :**
 - ✓ En fonction du **nombre d'adhérents** de sa commune
 - ✓ Le **même montant** (à définir).
3. **Réflexion sur un soutien complémentaire par la CCG en fonction d'un intérêt communautaire**
 - ✓ La définition d'un **Label** et d'une **Charte**
 - ✓ Le choix de quel club du territoire ?
 - ✓ La définition de **critères d'objectifs et de montants** en cohérence avec ceux pratiqués déjà dans les communes (il ne doit pas y avoir de club perdant).

15

AVEC QUI VA-T-ON FAIRE CONCRÈTEMENT ?

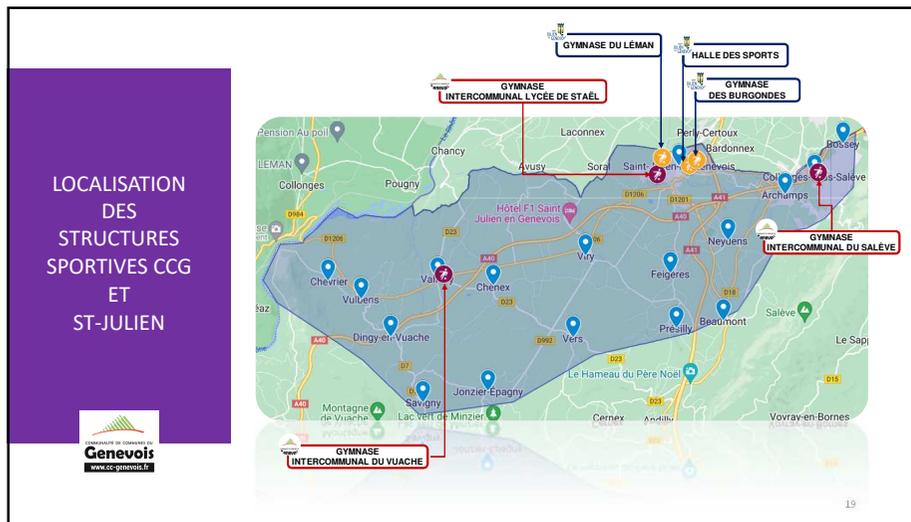


- **Appui du CDOS** (Président, Chargés de mission).
- Renfort d'un **stagiaire** ou **apprenti CCG**.
- **Appui du Service Sport** de St-Julien, mais aussi de tous les **agents acteurs sports des communes**.
- **L'outil** : à St-Julien nous avons un savoir-faire avec le **Portail Associatif GMA** (planning d'utilisation des salles, base de données documentaires, tiroir subventions, bientôt tiroir manifestations) qui peut s'adapter à ce projet. Nous avons une Cheffe de projet qui suit le développement et la montée en puissance de cette application et qui forme les utilisateurs.

16

DÉBAT

PRATIQUES SPORTIVES DANS QUELLES STRUCTURES ?



LE CONTEXTE GÉNÉRAL EN 2021

Bureau Communautaire
15 Mars 2021

➤ Plusieurs sites sportifs en salle à St-Julien dédiés **prioritairement aux élèves du secondaire** mais aussi utilisés par des associations sportives.

➤ Des équipements bâtis en service **qui ne répondent plus aux attentes** (dimensionnement, niveau de prestation, état général).

➤ De nouveaux investissements rendus nécessaires par **l'augmentation de la population** et des exigences en termes de performances techniques liées à **la transition écologique**.

➤ St-Julien et la Communauté de Communes du Genevois **parties prenantes de l'opération**, chacune dans son champ de compétences :

- Ville : salles sportives
- CCG : salles pour les scolaires et problématique du club de gym.

20

INVENTAIRE DES
STRUCTURES
SPORTIVES UTILISEES
PAR LES SCOLAIRES



- **Gymnase du Léman** (Plateau du Léman) construction dans les années 1970 et partiellement modernisé
- **Salle des Burgondes** (Puy St-Martin) dans les années 1980
- **Halle des Sports** (Plateau du Léman) dans les années 1990
- **Gymnase Mme de Staël**
- **Gymnase du Vuache** 2003
- **Piste d'athlétisme** 2005 (Stade de la Paguette)
- **Dojo** 2005 ? (L'Arande)
- **Tennis couvert et Salle sport** 2008 (Stade de la Paguette)
- **Gymnase de Collonges** 2013

21

AU TITRE
DES SCOLAIRES



Nombres d'heures d'occupations par les scolaires de Valleiry, Collonges et St-Julien dans les équipements CCG :

→ Statistiques toutes écoles.pdf

Les tarifs suivants sont néanmoins érigés pour toute la durée de la convention, comme « tarifs de bases garantis » :

- Piscines, patinoires : 40,00 €/heure
- Gymnases, salles spécialisées : 8,85 €/heure
- Stades, terrains de plein air : 4,60 €/heure

22

AU TITRE
DES COLLÈGES,
LYCÉES
ET DES ASSOCIATIONS



Les équipements utilisés par les Collèges et Lycées :
[Statistiques établissements scolaires](#)

Les besoins en équipements :
[Effectifs scolaires 2022-23 heures gym.xlsx](#)

Nombres d'heures d'occupations par les Collèges, Lycées privés ou publics, et associations du territoire, de tous les équipements sportifs :

[Statistiques utilisation des équipements.pdf](#)

En ROUGE ce qui est facturé au Département (public et privé) et aux Lycées (public et privé)
En JAUNE le basket et le hand qui utilisent presque toutes les grandes salles
En BLEU ce qui devrait peut-être facturé au bénéfice de la CCG ???



23

AU TITRE
DES COLLÈGES,
LYCÉES
PRIVÉS OU PUBLICS



EQUIPEMENT	Somme - NB D'HEURES
LEMAN GYMNASE	915:04:00
MDS GRANDE SALLE	868:45:00
LEMAN HALLE DES SPORTS	677:40:00
BURGONDES GYMNASE	734:30:00
MDS MUR D'ESCALADE	737:40:00
MDS SALLE GYM	467:00:00
TENNIS COUVERT 2	189:00:00
TENNIS COUVERT 3	127:30:00
BURGONDES PETITE SALLE	245:00:00
ARANDE MEKONG 1	611:5:00
PAGUETTE SALLE SPORT	59:45:00
ARANDE MEKONG 2	144:10:00
BURGONDES DOJO	299:45:00
ARANDE NIL	83:10:00
ARANDE TAMISE	00:00:00
TENNIS COUVERT 1	195:00:00
Total Résultat	5805:14:00
	16
	191
	30:23:38



24

PLATEAU DU LÉMAN,
QUELLES
POSSIBILITÉS ?
Bureau Communautaire
15 Mars 2021

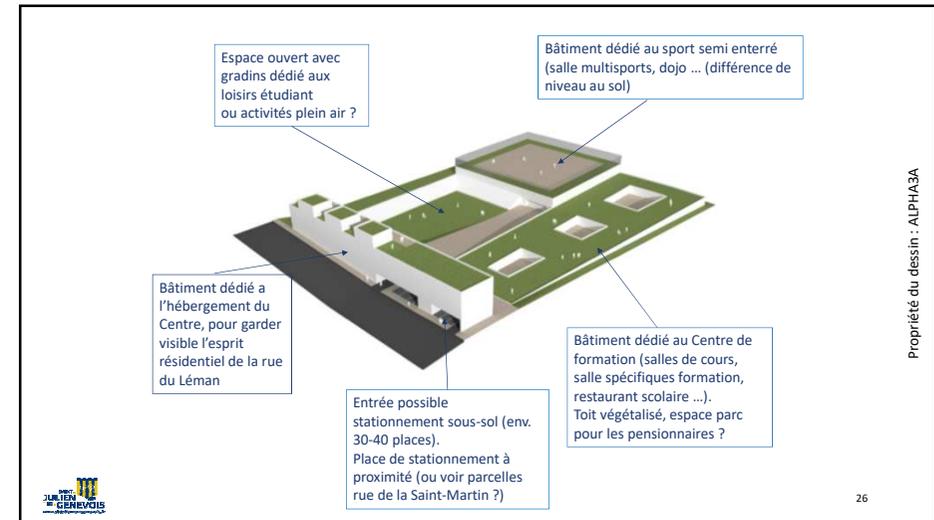


Un projet de **Centre de Formation et d'apprentissage du Genevois**, porté par ALFA3A qui cherche un partenaire.

- CFA Métiers du sport
- Dispositifs à intégrer de Services : restauration, logement (Internat ? Appart'Hôtel ?), Crèche ?...

Groupe de travail spécifique mené en parallèle pour vérifier la faisabilité technique de l'assemblage du projet de la collectivité et du projet privé, et trouver le cas échéant le meilleur montage juridique. Appui d'ABAMO.

25



26

ARBITRAGES

Investissement

1. Dans le cadre des statuts actuels de la CCG: soutien à des projets d'investissement (fond de concours ou maîtrise d'ouvrage directe) dès lors que l'équipement répond à des besoins scolaire du second degrés (Collège – Lycée). Identifier des critères quantitatifs pour objectiver un niveau de participation de la CCG
2. Soutien à des projets, portés par les communes sous la forme d'un fond de concours, en faveur des clubs avec label ou projet de développement sur le territoire



27

MERCI DE VOTRE ATTENTION



28

ARBITRAGES



Genevois
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GENÈVE
www.cci-genevois.fr

Sport

- Formulaire subvention en ligne - outil - GMA
- Harmonisation des subventions communales
- Subvention complémentaire CCG en fonction d'un intérêt communautaire + matériel
- Investissement:
 - Soutien à des projets scolaires, identifier des critères quantitatifs pour objectiver un niveau de participation
 - Soutien à des projets, portés par les communes, en faveur des clubs avec label ou projet de développement sur le territoire